SUPPRESSION DE POSTES

**DECLARATION SNU au CE Grand Est**

Les élus du CE Grand Est, pour éviter l’inquiétude des agents qui a été généré par les déclarations du Directeur Général et de Mme la ministre du travail souhaiteraient des informations quant à l’annonce de suppressions d’effectifs dans Pôle Emploi pour les trois prochaines années.

Nous constatons que ces dernières années le chômage a augmenté de plus 80% nationalement catégories A, B et C, sans que les effectifs ne soient mis en adéquation (+7% uniquement).

Il est donc inconcevable que la baisse du chômage, d’ailleurs non réellement constatée, soit à l’origine d’une quelconque baisse d’effectifs. L’argument de Mme la Ministre ne peut donc être retenu.

Il est important de rappeler que les effectifs d’un service public de l’emploi ne se déterminent pas seulement au regard du nombre de demandeurs d’emploi mais également au regard de ses missions.

Les missions de Pôle Emploi n’ont eu de cesse d’évoluer et la charge de travail d’augmenter. Le plan de réorganisation interne évoquée par la Ministre (Nouveau pari de la confiance) n’a pas pour objet de dégager des marges de manœuvre en termes de productivité. Cet argument n’est pas plus recevable que le précédent.

Les élus SNU du CE demandent à la Direction une information sur les impacts, en Grand Est, de ces éventuelles suppressions d’effectifs.

Les élus rappellent d’ailleurs que les baisses déjà en œuvre en 2018 (297 ETPT nationalement dont 30 en Grand Est) n’ont pas fait l’objet de précisions en CE sur les sites et métiers impactés.

Dans ce contexte, le personnel et ses représentants, sont donc en droit d’obtenir ces informations.

**Les élus SNU au CE approuvent la demande faite par certains élus ce jour de programmer une séance extraordinaire de CE, portant uniquement sur ce sujet mais qui se déroulerait en concomitance avec le CCE extraordinaire ou ordinaire devant se tenir sur cette même question.**

**Et demandent à ce que les élus du CE Grand Est votent l’affectation d’un abondement de plusieurs milliers d’euros sur notre budget AEP au CCE afin de lui permettre, en l'absence de fonds propres, d'engager toute expertise ou action juridique en lien avec la baisse des effectifs.**